

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 24/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N°88

OBJET : ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU CANCER DANS LE CONTEXTE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

Des préconisations concernant les principes **d'organisation de la prise en charge du cancer dans le contexte de l'épidémie de COVID-19** ont été élaborées par l'INCa en partenariat avec le **ministère de la santé**. Elles ont pour objectif d'assurer la continuité des prises en charge en veillant à assurer aux patients des soins sécurisés, adaptés au contexte et prenant en compte l'analyse au cas par cas des bénéfices/risques :

- Limiter les risques de contaminations :
 - en mettant en place les préconisations du HCSP en matière de mesures barrières avec notamment l'identification de circuits de prises en charge distincts COVID plus et COVID moins ;
 - en favorisant dès que cela est possible les soins ambulatoires et le recours au télé-soin ;
- Maintenir la tenue des réunions de concertation pluri disciplinaires afin d'assurer au patient la meilleure option thérapeutique dans le cadre des recommandations émises par les sociétés savantes ;
- Organiser la continuité des soins médicaux et chirurgicaux indispensables aux patients en favorisant les coopérations interterritoriales entre les établissements de santé ;
- Anticiper la reprogrammation et la reprise complète et progressive des activités médicales et chirurgicales ;
- Veiller à délivrer une information complète et adaptée à tous les patients, à toutes les étapes de leur parcours de soins ;
- S'informer des évolutions des préconisations en consultant le site de l'INCa qui permet de consulter une documentation actualisée.

La **fiche, téléchargeable sur le site de l'INCa** (<https://www.e-cancer.fr/Professionnels-de-sante/Coronavirus-COVID-19/Preconisations-pour-l-adaptation-de-l-offre-de-soins-des-etablissements-accueillant-les-patients-atteints-de-cancer>), s'adresse à l'ensemble des établissements et professionnels de santé concernés par la prise en charge du cancer. Elle précise les organisations à envisager dans le domaine de l'oncologie médicale, de la chirurgie, l'endoscopie interventionnelle, la radiologie interventionnelle et la médecine nucléaire thérapeutique et de la radiothérapie.

Elle met l'accent sur l'importance du renforcement des coopérations territoriales sous l'égide des ARS, s'appuyant d'une part sur la désignation d'un référent COVID au sein de chaque centre de coordination en cancérologie (« 3C ») et, d'autre part, sur la mobilisation des réseaux régionaux de cancérologie. Elle vise à mettre en place des organisations structurées par filières, garantissant l'accès équitable aux soins.

Ces coopérations permettront d'améliorer les réponses aux besoins de soins en période de phase 3 mais également de préparer la reprise d'activité en phase de déconfinement, d'anticiper l'organisation de la reprogrammation progressive des activités de traitement du cancer, en coordination avec les autres activités médicales et chirurgicales, en garantissant des prises en charges adaptées évitant les pertes de chance.

Un cadre d'organisation de la reprise progressive d'activité de traitement du cancer est par ailleurs en cours de réflexion en lien avec l'INCa.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

signé